

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2008  
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude  
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30  
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30  
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30  
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan  
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15  
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30  
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30  
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul  
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30  
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30  
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45  
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Année 2007 - Présentation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le délégataire produit chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

« Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales, publié au Journal Officiel du 18 mars 2005.

L'année 2007 a été marquée par :

- l'application sur la totalité de l'année 2007 du taux réduit de TVA à 5,5% sur l'ensemble des éléments de facturation aux abonnés du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, conformément à l'article 76 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement qui modifie l'article 279b du code général des impôts, le réseau satisfaisant, comme en 2006, au critère de la fourniture de chaleur produite au moins à 60% à partir de la combustion de déchets,
- l'affectation pour l'année 2006, au titre du Plan National d'Affectation des Quotas de CO<sub>2</sub> 2005-2007 (PNAQ) de 32.212 tonnes de quotas et, sur ces 32.212 tonnes, la restitution au Registre National des quotas d'émission de gaz à effet de serre de 17.219 tonnes de quotas correspondant aux émissions certifiées de CO<sub>2</sub> produites par l'Unité de Valorisation Energétique de Cenon sur l'année 2007. Sur les 96.636 tonnes de quotas de CO<sub>2</sub> affectés aux installations du Complexe Thermique de Cenon sur la période 2005 – 2007 correspondant à l'application du PNAQ n°1 qui s'est terminé au 31 décembre 2007, 65.612 tonnes certifiées ont été restituées au Registre National,

- l'achèvement des travaux de raccordement au réseau de chaleur des vestiaires sportifs de Cenon Palmer et leur mise en service, la réalisation des projets de raccordement au réseau des pôles culturels Cenon Palmer (2ème phase) et Lormont Bois Fleuri, des résidences Plantagenêt et Edouard Herriot, du prolongement du réseau pour desservir le secteur Ramade et le projet de raccordement du projet immobilier Maison Girondine,
- des fuites sur le réseau à Lormont et Cenon qui ont conduit à des interruptions du service de distribution de chaleur sur ces secteurs du réseau,
- l'adoption par le Conseil de Communauté de l'avenant n° 5 au contrat d'affermage du 5 décembre 1997 modifié, qui en proroge la date de fin au 31 décembre 2008.

L'analyse financière effectuée par le Centre Contrôle de gestion de l'Inspection Générale et de l'Audit fait ressortir pour l'année 2007 :

- une diminution du chiffre d'affaires R1 de 8,1 % en 2007 en raison de la baisse de la consommation totale,
- une diminution des charges de 3,4 % due principalement aux achats de combustibles qui sont en baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent et à la diminution comptable sur l'exercice 2007 du poste Gros Entretien Renouvellement (GER) de 15,9 %, notamment sur le réseau et la chaufferie, le Fonds de GER ayant un solde négatif de 446.400 € au 31 décembre 2007, qui devrait s'accroître en 2008. Conformément à l'avenant n° 1, une solution négociée avec le Fermier devra être engagée pour le rééquilibrer,
- en 2007, le montant des dépenses relevant du fonds conventionnel (135.700 €), diminue de 2,7 %. Ces dépenses restent conformes au budget prévisionnel établi par le Fermier (140.000 €).

Le coût moyen au logement (logement de 68,83 m<sup>2</sup>) s'élève en 2007 à 500,82 € T.T.C. contre 562,74 € T.T.C. en 2006, soit une diminution de 11 %, la raison principale en étant la baisse de la consommation de chauffage du fait d'un hiver 2006/2007 exceptionnellement doux. A noter que l'application du taux réduit de TVA à 5,5% sur l'ensemble de l'année 2007 a contribué à la baisse du chiffre d'affaires T.T.C.

Les contrôles effectués pendant l'année 2007 ont mis en évidence le respect des objectifs techniques du Contrat d'Affermage. Toutes les informations jugées nécessaires pour vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations du service public de chauffage urbain ont été transmises par le Fermier à la Communauté Urbaine de Bordeaux et à son bureau de contrôle Pöyry Energy S.A.S.

Selon le rapport technique et économique établi par le bureau de contrôle Pöyry Energy S.A.S., les résultats des contrôles effectués par les organismes habilités concernant les rejets gazeux dans l'atmosphère, les effluents liquides et les niveaux de bruits émis par le site de Cenon, ainsi que les dispositifs de sécurité incendie, sont conformes à la réglementation actuelle.

Conformément à l'article L 1411.14 du code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, annexé à la présente délibération, sera mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté Urbaine.

En conséquence, et en application de cette réglementation, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du document ci-joint comportant :

- une présentation générale et une synthèse de l'activité du service du Réseau de Distribution de Chaleur des Hauts de Garonne pour l'année 2007,
- une analyse financière du service pour l'année 2007,
- le compte rendu technique et financier de l'exercice 2007 établi par le fermier, le Groupement S.E.T.GI./ELYO S.A., en application de la loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, et de l'article 58 du Contrat d'Affermage du 5 décembre 1997.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
17 JUILLET 2008**

**PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2008**

M. Didier CAZABONNE